

#### **Article 1 – Objet du contrat**

- 1.1 Le présent contrat a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation et d'accès au(x) logiciel(s) mis à disposition par Factorielles au profit du client pour les besoins de ses activités professionnelles dans le cadre de la réalisation d'une étude unique.
- 1.2 Le client accède au(x) logiciel(s) pendant une durée déterminée de deux (2) mois à compter de l'envoi des codes d'accès par Factorielles pour réaliser une seule et unique étude.
- 1.3 Les prestations de service comprennent l'accès à une hotline pour l'installation en monoposte de l'Espace Factorielles
- 1.4 Précisions et réserves :
  - Factorielles se réserve le droit de redéfinir les conditions d'accès aux différents services s'il en est fait un usage abusif par le client.
  - Factorielles se réserve le droit de fixer le rythme des mises à jour des logiciels.
  - Factorielles adresse tout élément permettant l'accès aux outils dans les 48 heures ouvrées qui suivent la réception du règlement ou de tout élément permettant celui-ci..
  - L'accès à la hotline pour l'installation se fait exclusivement par l'intermédiaire d'une communication téléphonique. En aucun cas, les consultants n'interviennent directement sur le site du client.
  - L'assistance téléphonique fonctionne du lundi au jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30, le vendredi jusqu'à 17H00.

#### **Article 2 – Installation informatique et accès**

- 2.1 L'installation des logiciels s'effectue par le biais d'un téléchargement nécessitant une connexion internet. Pour pouvoir utiliser les outils mis à disposition le client doit s'assurer que la configuration de son matériel informatique est adapté et compatible.
- 2.2 Factorielles admet une seule et unique installation monoposte des logiciels pour la seule et unique raison sociale ainsi que la seule et unique adresse mentionnées dans le contrat
- 2.3 Factorielles sera très vigilant à ce que les logiciels ne soient installés que sur un seul et unique site géographique en cas d'entité multi-sites et pour une seule et unique entité juridique. Tout abus constituera un délit de contrefaçon dit de piratage passible de poursuites judiciaires.

#### **Article 3 - Durée d'accès au(x) logiciel(s)**

- 3.1 Le contrat est conclu dès la signature des présentes pour une durée déterminée de deux (2) mois dès l'envoi des codes d'accès aux logiciels par Factorielles.
- 3.2 L'accès aux logiciels n'est pas reconductible au-delà de la période initiale du contrat (cf. 3.1).
- 3.3 L'accès aux logiciels sera automatiquement coupé par Factorielles dès la fin du présent contrat.

#### **Article 4 – Prix et facturation**

- 4.1 Le prix est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif Factorielles en vigueur ce même jour.
- 4.2 Les modalités de facturation sont les suivantes : La facture est adressée, dès activation des codes dans les 30 jours maximum qui suivent la signature du contrat.

#### **Article 5 – Conditions de règlement des factures**

- 5.1 Tout défaut de règlement autorise Factorielles à suspendre immédiatement l'exécution du contrat et à prendre toute mesure conservatoire pour sauvegarder ses intérêts.
- 5.2 En cas d'incidents bancaires du fait du client, les frais supportés par Factorielles seront facturés au client.

#### **Article 6 – Responsabilité du client**

- 6.1 L'utilisation des logiciels et des autres produits est strictement réservée au client. Toute infraction à cette clause constitue un motif de rupture du contrat aux torts et griefs du client.
- 6.2 Le client veillera sous sa responsabilité à la bonne utilisation des logiciels, conformément à leur destination et leur manuel d'utilisation (didacticiel). Il établira les contrôles de fonctionnement suffisants et mettra en œuvre les méthodes d'exploitation appropriées.
- 6.3 Les outils et autres produits s'adressent à des professionnels et n'ont en aucune manière vocation à se substituer à leur jugement ni à endosser les responsabilités qui sont les leurs. L'exploitation de ces données sous quelque forme que ce soit par le client se fait sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls. En conséquence Factorielles ne pourra être mise en cause pour les dommages éventuels directs ou indirects résultant de l'usage et des interprétations que le client fait des documents et informations ainsi mis à sa disposition, de même que des conseils prodigués et des actes qu'il établira lui-même sur le fondement desdits documents. Il appartient au client de souscrire à ses frais les polices d'assurances appropriées.

#### **Article 7 – Responsabilité de Factorielles**

- 7.1 Factorielles ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour origine des éléments qu'elle ne saurait maîtriser (faits de tiers, faits qui relèvent de la responsabilité du client). Il appartient au client de prévenir Factorielles par écrit des modifications intervenues dans sa situation professionnelle ou de tout changement d'adresse.
- 7.2 Il appartient au client de prouver les défaillances et les non conformités des logiciels par rapport aux spécifications contenues dans les instructions.
- 7.3 Dans le cas où la responsabilité de Factorielles serait engagée à l'égard du client, le montant des dommages et intérêts auxquels Factorielles pourrait être tenue, quels que soient le montant et la nature du préjudice subi par le client, toutes causes confondues, ne pourrait être supérieur au total de la facturation émise par Factorielles pour l'exécution du présent contrat.

#### **Article 8 – Résiliation du contrat à l'initiative de Factorielles**

- 8.1 Factorielles se réserve le droit de rompre le présent contrat par lettre recommandée avec avis de réception, adressée dans un délai minimum d'un mois avant l'arrivée du terme fixé pour le contrat.

#### **Article 9 – Rupture du contrat aux torts et griefs du client – Clause pénale**

- 9.1 Dans le cas où le client ne respecterait pas l'un des quelque engagements qu'il a souscrits (défaut de règlement, copies illicites des outils, etc...), le présent contrat sera résilié de plein droit à l'initiative de Factorielles à effet immédiat.
- 9.2 En cas de résiliation du contrat aux torts et griefs du client, celui-ci sera de plein droit redevable de l'intégralité des sommes dues au titre du contrat en cours.

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part, par la SAS FACTORIELLES au capital de 40 000 euros dont le siège social est sis Immeuble « Le Président » 40-42 Avenue Georges Pompidou 69003 LYON, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 388 694 325 ci-après dénommée " FACTORIELLES " et d'autre part, par toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat via le site Internet de FACTORIELLES dénommée ci-après "l'acheteur ".

#### **Article 1 - Objet**

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre FACTORIELLES et l'acheteur et les conditions applicables à tout achat effectué par le biais du site marchand de FACTORIELLES, que l'acheteur soit professionnel ou consommateur.

L'acquisition d'un bien ou d'un service à travers le présent site implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente.

Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par FACTORIELLES.

FACTORIELLES se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur.

#### **Article 2 - Caractéristiques des biens et services proposés**

Les produits et services offerts sont ceux qui figurent dans le catalogue publié dans le site de FACTORIELLES.

Chaque produit est accompagné d'un descriptif visible sur le site et de ses propres conditions d'utilisation.

#### **Article 3 - Prix**

Les prix affichés dans le catalogue sont des prix HT en Euros. Au moment de la commande, la TVA en vigueur au jour de la commande s'applique alors.

FACTORIELLES se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix figurant au catalogue le jour de la commande sera le seul applicable à l'acheteur.

Les prix indiqués comprennent les frais de traitement de commandes.

#### **Article 4 - Commandes**

L'acheteur, qui souhaite acheter un produit ou un service doit obligatoirement :

- Dans le cadre d'un achat en ligne par bon de commande :

– remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ;

– remplir le bon de commande en ligne en indiquant bien les coordonnées de l'utilisateur des produits ;

– télécharger le bon de commande et sélectionner les produits ou services choisis, le signer et le renvoyer par e-mail, courrier ou fax à FACTORIELLES accompagné de l'autorisation de prélèvement demandée signée et d'un RIB ;

- Dans le cadre d'un achat en ligne direct :

– remplir la fiche d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ;

– indiquer l'adresse de facturation et les noms et prénoms de l'utilisateur des produits commandés ;

– valider sa commande après l'avoir vérifiée;

– effectuer le paiement dans les conditions prévues;

– confirmer sa commande et son règlement.

La confirmation de la commande entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Le vendeur communiquera par courrier électronique confirmation de la commande enregistrée.

Précisions et réserves :

- Le mot de passe et l'identifiant qui permettent à l'acheteur de s'identifier et de se connecter à la partie sécurisée du site sont strictement personnels et confidentiels, placés sous la responsabilité exclusive du client. L'acheteur s'engage à les conserver secrets et à ne les transmettre à quiconque sous quelque forme que ce soit. Toute connexion ou transaction effectuée aux moyens de ces éléments d'identification est réputée réalisée par l'acheteur.
- A ce titre ils ne peuvent être ni cédés, ni revendus ni partagés. L'acheteur se porte garant auprès de FACTORIELLES de l'exécution de cette clause par tout utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants. L'acheteur informera sans délai

FACTORIELLES de la perte ou du vol de ses identifiants. En cas de violation constatée de la clause d'inaliénabilité ou de partage de ses identifiants, FACTORIELLES se réserve le droit de supprimer le compte sans indemnité, préavis ni information préalable.

#### **Article 5 - Modalités de paiement et facturation**

Les produits et services sont payables à terme à échoir, le paiement peut être effectué par carte bancaire, par chèque ainsi que par virement.

Les paiements effectués par carte bancaire seront réalisés par le biais du système de paiement à distance sécurisé du CM CIC qui utilise le protocole SSL (Secure Socket Layer) de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau.

Pour les paiements effectués par virement ou par chèque, une facture sera établie et envoyée dès la commande reçue et enregistrée par FACTORIELLES dans les 30 jours maximum qui suivent la commande.

Dès la réception du paiement, les codes d'accès aux outils seront adressés à l'acheteur.

En cas d'incidents bancaires du fait du client, les frais supportés par Factorielles seront facturés au client.

#### **Article 6 - Responsabilité**

Le vendeur, dans le processus de vente en ligne, n'est tenu que par une obligation de moyens; sa responsabilité ne pourra être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

FACTORIELLES ne saurait être tenue pour responsable des manquements à des obligations qui ne relèvent pas de sa négligence ou qui auraient pour origine des éléments qu'elle ne saurait maîtriser (faits de tiers, faits qui relèvent de la responsabilité du client).

#### **Article 7 - Propriété intellectuelle**

Tous les éléments du site de FACTORIELLES sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de FACTORIELLES

Personne n'est autorisée à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores.

Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de FACTORIELLES.

#### **Article 8 - Données à caractère personnel**

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé.

FACTORIELLES se réserve le droit de collecter des informations sur les acheteurs y compris en utilisant des cookies, et, s'il le souhaite, de transmettre à des partenaires commerciaux les informations collectées.

Les acheteurs peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant à FACTORIELLES. De même, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, conformément à la loi du 6 janvier 1978.

Le traitement automatisé d'informations, y compris la gestion des adresses e-mail des utilisateurs du site a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL le 15/11/2000 enregistrée sous le numéro 728275

#### **Article 9 - Archivage - Preuve**

FACTORIELLES archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil.

Les registres informatisés de FACTORIELLES seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

#### **Article 10 - Règlement des litiges**

Les présentes conditions de vente en ligne sont soumises au droit français. En cas de contestation ou de litige quelconque ne pouvant être réglé à l'amiable, notamment sur l'existence ou sur l'exécution du contrat mais sans que cette indication soit limitative le tribunal de commerce de LYON est seul compétent et ce même en cas d'appel en garantie de demande incidente ou de pluralité de défendeurs.